Notice descriptive	
Titre	Arrêté du 8 février 2026 portant autorisation exceptionnelle, au titre de l'article L. 121-5-2 du code de l'urbanisme, en vue de la construction d'un poste électrique 400 000 V / 225 000 V, de deux lignes aériennes à double circuit et de lignes aérosouterraines, traversant les communes de Loon-Plage, Dunkerque, Grande-Synthe, Gravelines (Nord), soumises à la loi littoral.
Numéro NOR	VLOL2534303A
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Logement et construction
Type de document	Arrêté
Date de signature	08-02-2026
Date de publication	18-02-2026
Annexes	VLOL2534303A.pdf